

ABONNEMENT

SAUMUR
En an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

En an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 MARS

A LA CHAMBRE

Séance d'hier lundi. — Les députés et les ministres sont affolés. Tout le monde parle et discute. Un vrai brouhaha.

MM. Georges Berger et Emile Ferry déposent un projet tendant à rendre l'Etat et le département responsables des pertes subies par les propriétaires et locataires victimes d'explosions.

M. Loubet, grâce au tapage, dit qu'il n'a pas entendu l'exposé des motifs. Il ajoute que la question n'est pas pressée. Il faut examiner le projet. Il y a des propriétaires qui pourraient faire sauter leurs immeubles, comme il y en a qui les incendient.

M. Marius Martin demande si le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires.

M. Loubet répond que le gouvernement veut faire une déclaration nette et énergique.

— Il faut révoquer M. Lozé, s'écrie M. Déroulède.

— Je ne saurais trop protester, continue M. Loubet, contre la campagne menée par certains journaux, qui ne tend à rien moins qu'à désavouer et à désorganiser la police.

M. de Cassagnac. — C'est déjà fait!

M. Loubet. — Je puis assurer à la Chambre que toutes les mesures ont été prises.

Après pointage, l'urgence sur la proposition Berger et Ferry est repoussée par 232 contre 244.

M. Ricard, ministre de la justice, demande à la Chambre de discuter immédiatement le projet proposé par le gouvernement concernant les modifications à apporter aux articles 435 et 436 du Code pénal.

Le nouvel article contre les dynamiteurs est voté à l'unanimité.

On passe aux crédits supplémentaires. Ils sont tous votés, y compris les crédits singuliers de La Fouilleuse.

L'arrivée de M. Lozé

Une note officielle a été communiquée hier à la presse :

« M. Lozé, préfet de police, est arrivé à Paris, hier soir, à 4 h. 20, par la gare d'Orléans.

« M. Viguié, son chef de cabinet, est venu l'attendre pour le mettre au courant de la catastrophe de la rue de Clichy.

« M. Lozé s'est rendu immédiatement sur les lieux du sinistre. »

M. Lozé était en villégiature.

M. Lozé est rentré à Paris, mais allons-nous jouir de quelque sécurité? Il en est temps.

En effet, le XIX^e Siècle récapitule ce qui se passe depuis un mois dans la capitale de la France, où siègent le ministre de l'intérieur, le directeur de la sûreté générale et le préfet de police.

« Côté des anarchistes :

« Premier attentat par la dynamite le lundi 29 février, rue Saint-Dominique;

« Deuxième attentat le vendredi 11 mars, boulevard Saint-Germain ;

« Troisième attentat le mardi 15 mars, caserne Lobau ;

« Quatrième attentat dimanche 27 mars, rue de Clichy.

« Total : Quatre attentats en vingt-sept jours. Nous passons sur les menus faits — cartouches de dynamite, bombes, boîtes explosibles, etc., trouvées sur la voie publique ou sous les portes de quelques particuliers.

« Côté de la police :

« Quinze anarchistes arrêtés, contre lesquels il n'y a pas l'ombre de culpabilité. Quatorze, au moins, seront remis en liberté.

« Série de perquisitions qui n'ont donné aucun résultat.

« Courses folles après l'inattendu et introuvable Ravachol, dont le nom semble avoir été découpé dans un roman de Gaboriau, — courses aussi après les frères Mathieu et Leboucher, cet orateur des réunions anarchistes connu autant que Martinet.

« La police continue à ne rien trouver. »

L'ATTENTAT DE DIMANCHE

L'émotion est toujours considérable dans le quartier. Les habitants se montrent assez peu rassurés.

Il y a beaucoup de magistrats domiciliés dans ces parages et les deux derniers attentats manifestement dirigés contre MM. Benoist et Bulot inspirent de justes inquiétudes.

Un spectacle triste et curieux à la fois, c'est le déménagement en masse de tous les locataires. Tous les commissionnaires du quartier sont là, transportant des objets mobiliers qu'ils se passent d'étage en étage, de feuëtre en feuëtre.

L'intérieur de l'immeuble offre un aspect affreux. On commence à démolir tout ce qui semble devoir s'écrouler et offrir un danger pour la vie des personnes qui circulent dans ces ruines.

Rien ne saurait donner une idée des dégâts causés par le nouvel attentat. Tout l'immeuble a été ébranlé, des caves jusqu'aux combles. Les pierres de taille ont été disjointes et les appartements complètement ravagés.

Le rez-de-chaussée. — Dans la boutique de M. Villaret, fruitier, toutes les marchandises contenues dans les rayons ont été projetées sur le sol et amoncelées en un tas disparate. Dans l'atelier de Cœurdevey, le relieur, les piles de livres ont été renversées, les casiers brisés et tout l'outillage détérioré. Chez M. Fournier, la plupart des bocaux ont été brisés.

La cage de l'escalier principal a été complètement détruite, et de la cour du n° 41 on voyait ce trou béant par lequel on apercevait confusément des poutres enchevêtrées, des barres tordues, des cloisons défoncées, des tuyaux de gaz crevés, des plâtras amoncelés, et tout un chaos de matériaux effondrés.

Au premier étage, sauf le lit des époux Fournier, tous les meubles de l'appartement étaient renversés, disloqués ; il ne restait plus un objet appendu aux murailles.

Même spectacle chez M^{me} Hatzfeld ; la porte

d'entrée était en quelque sorte émiettée dans l'antichambre.

Au deuxième étage, les appartements ont plus souffert.

L'explosion a déterminé la chute du palier à l'étage inférieur, en même temps qu'elle a fait une trouée de plus de six mètres de hauteur dans la mince cloison formant la cage de l'escalier. Dans l'appartement de M^{me} Constantin, c'était un inextricable fouillis de meubles brisés, de tentures déchirées, de portes et de portières arrachées ; tous les objets d'art, les bibelots, les ustensiles de ménage gisaient dans une inexprimable confusion sur le plancher à moitié défoncé. Les fenêtres, même les cadres, n'existaient plus ; les barres d'appui et leurs ornements en fonte avaient été violemment lancés jusque de l'autre côté de la rue de Berlin.

Même tableau de destruction chez M. Guillaume.

Chez M^{lle} Bertron, à droite, et chez M. Lecocq-Dumesnil, à gauche, les dégâts sont également considérables. Tout a été bouleversé.

Puis au troisième étage, chez M. Rémonacq, les portes intérieures avaient été lancées dans les fenêtres donnant sur la rue et elles étaient restées à demi-suspendues dans l'espace, reposant sur les barres d'appui.

Au quatrième étage, peu de dégâts chez M. Bulot, substitut du procureur de la République, et chez M^{me} Ramay. Quelques portes ont été enfoncées et différents objets brisés dans les antichambres.

La maison sise au n° 4 de la rue de Berlin a été assez éprouvée, surtout du côté de la cour.

Toutes les vitres ont sauté, et, dans les appartements, glaces, vaisselle, tout a été brisé.

Au n° 41 de la rue de Clichy, l'explosion a été violemment ressentie. Toutes les vitres des logements ont sauté, la cour était jonchée de débris de toute nature : morceaux de tapis, lambeaux de rideaux, tringles de cuivre, fragments de meubles, sans compter les éclats de verre provenant du bris de tous les carreaux de la maison. Quelques persiennes avaient été brisées par la projection de matériaux encore inconnus, provenant de la cage de l'escalier du n° 39, et la muraille était hérissée d'éclats de verre qui avaient pénétré comme des couteaux lancés à toute volée.

Il est à peu près certain que les maisons atteintes seront rasées et reconstruites.

On croit que l'attentat de la rue de Clichy est dû à la mélinite et non à la dynamite.

Un rapport adressé dans ce sens par le ministre de la guerre au parquet de la Seine, confirme cette opinion.

LES BLESSÉS

Nous nous sommes présenté hier matin à l'hôpital Lariboisière, où M^{lle} Marie Alexandrine a été transportée ; l'interne de service nous a déclaré que l'état de la malheureuse femme n'avait rien d'inquiétant, pour le moment. On ne prévoit aucune complication. C'est surtout le moral qui est atteint.

Certes, toutes les sympathies sont allées à M^{me} Fournier, la jeune femme du pharmacien. Au 33, rue de Clichy, chez M^{me} Lermusiaux, sage-femme, il nous a été donné des nouvelles très satisfaisantes de l'accouchée. La mère et

l'enfant se portent bien, et il y a lieu d'espérer que la terrible émotion de cette fatale journée n'aura pas de suites fâcheuses pour M^{me} Fournier.

Les anarchistes dans les églises

Des désordres encore plus graves que ceux de Saint-Merri se sont produits dimanche soir à Saint-Joseph, quartier de Belleville.

A peine le prédicateur avait-il commencé à parler que les anarchistes l'apostrophaient.

Aussitôt le chant de la Carmagnole éclatait et des chaises étaient lancées à toute volée dans toutes les directions.

La panique a été épouvantable. Des femmes et des enfants ont été foulés aux pieds.

L'officier de paix de l'arrondissement, requis par le curé, est venu tardivement et en costume bourgeois, accompagné seulement de quatre agents.

— J'invite, a-t-il dit, les personnes qui causent du trouble à se retirer.

Naturellement cette invitation platonique demeura sans résultat.

Alors l'officier de paix sortit et attendit dans la rue les événements.

Les anarchistes continuèrent leur besogne, s'encourageant à ne pas craindre la police si débonnaire.

Le scandale n'a pris fin que par la fatigue des anarchistes qui, en sortant pour aller se rafraîchir, ont emporté des chaises qu'ils ont lancées sur le public massé devant l'église.

M. Delahaye a fait savoir à M. Loubet qu'il le questionnerait sur les désordres de l'église Saint-Joseph.

M. Loubet lui a demandé d'attendre qu'il ait reçu le rapport sur ce nouveau scandale.

M. Delahaye questionnera de toute façon jeudi. Il espère que le ministre sera en mesure de lui répondre ce jour-là.

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, le 28 mars 1892.

La décision prise par certaines sociétés de réduire à 1/2 0/0 le taux d'intérêt servi à leurs comptes-courants à vue, contribue à augmenter la clientèle de nos rentes. Le 3 0/0 ancien monte à 96.32 ; le nouveau à 96.47 ; le 4 1/2 à 103.50.

Il s'est produit un temps d'arrêt dans la baisse de l'italien dû principalement aux réalisations des vendeurs, car les portefeuilles continuent à sortir de ce fonds d'Etat, offert à 87.60.

L'Extérieure a de brusques variations entre 58 et 59 fr.

Le 3 0/0 Portugais est bien tenu à 26 fr. Les propositions portugaises, acceptées par les délégués étrangers, satisfont le comité des banquiers qui prend ferme l'emprunt de 100 millions à la condition que le Portugal accepte le contrôle de l'emploi du produit des douanes.

Les Fonds Russes se relèvent, le nouveau à 76 1/4 et l'Orient à 66 3/8.

Après avoir faibli à 4,470 l'action de la Banque de France se relève à 4,260. Il faut espérer que la discussion publique éclairera la majorité de la Chambre sur les dangers que présenterait pour la circulation fiduciaire et le crédit dont jouit le billet de banque, l'obligation pour notre grand établissement d'accepter un papier dépourvu de caractère commercial, difficilement réalisable, dont l'accumulation dans son portefeuille nécessiterait un accrois-

sement anormal de sa circulation, en même temps que son encaisse en serait très diminué.

L'action du Crédit Foncier est à 1.201. Le dividende proposé pour 1891 est de 60 fr. La Banque de Paris se traite en progrès à 620 fr. En proposant un dividende de 30 fr. pour 1891, le conseil d'administration a jugé plus prudent de renforcer les réserves. Le Crédit Lyonnais cote 760 ex-coupon de 15 fr. L'action de la Société Générale, au cours de 471 fr. avec un revenu net de 12.50, donne encore un intérêt de 5.07 0/0.

Informations financières. — Les actionnaires de la Banque Franco-Egyptienne, en liquidation, sont convoqués pour jeudi 21 avril à 3 heures 1/2 de relevée, 3 et 5, rue Saint-Georges, en assemblée générale, à l'effet de statuer sur les résolutions suivantes : 1° Proposition de cession moyennant une dernière répartition pour solde aux actionnaires. 2° Approbation des comptes des liquidateurs, acceptation de leur démission, quitus et décharge de leur mandat. 3. Nominations d'un nouveau liquidateur et de délégués pour recevoir les comptes définitifs de liquidation et en donner décharge. — Pour faire partie de cette assemblée les actionnaires doivent être propriétaires d'au moins 10 actions et déposer leurs titres avant le 6 avril prochain, 5, rue Saint-Georges, aux caisses de la Banque Internationale de Paris.

Les porteurs d'obligations provisoires du Crédit Foncier de Tunisie sont prévenus qu'ils ont à effectuer leur cinquième et dernier versement le 1^{er} avril prochain à raison de 98.05 par titre, impôts compris. Ledit versement doit être fait exclusivement au siège social, rue de la Michodière, soit directement, soit par correspondance. Les envois de fonds doivent être accompagnés des titres provisoires en échange desquels remise sera faite des obligations définitives.

Le coupon semestriel n° 2 des obligations libérées du Crédit Foncier de Tunisie à échéance du 1^{er} avril 1892, sera mis en paiement à partir de ladite date à raison de 6.91 impôts déduits pour les titres au porteur et de 7.20 pour les titres nominatifs, au siège social, à Paris, rue de la Michodière, à la succursale de Tunis; au Crédit Lyonnais et dans toutes ses succursales.

NOUVELLES MILITAIRES

RÉGIMENTS MIXTES

Le ministre de la guerre vient de signer une petite note destinée à faire cesser toute incertitude au sujet du numéro que doivent porter au collet de leur tunique et à leur képi les officiers faisant partir des régiments mixtes.

Aux termes de ce document, c'est le numéro du régiment mixte que porteront désormais les officiers de réserve et de l'armée territoriale composant son cadre, c'est-à-dire le numéro du régiment actif correspondant augmenté de 200.

La patte et le bouton — ce cauchemar des officiers territoriaux — disparaissent ainsi dans les nouveaux régiments, à la grande joie des intéressés qui craignaient toujours d'être pris pour des « pompiers ».

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LE FESTIVAL ET LA CAVALCADE De Brain-sur-Allonnes

Dimanche, malgré un temps peu favorable, le coquet bourg de Brain-sur-Allonnes avait revêtu sa parure des jours de fête. Des trophées de drapeaux ornaient les abords du bourg et de nombreuses maisons étaient élégamment pavées. Les baraques foraines encombraient l'allée des vieux marronniers qui forme une si pittoresque entrée au bourg de Brain.

Il ne s'agissait pas d'une assemblée ordinaire : c'est en septembre que se célèbre la fête patronale de la Saint-Maurille qui, chaque année, attire tant de monde, quand elle ne coïncide pas, comme l'an dernier, avec une fête à Saumur.

Il s'agissait d'un festival et d'une cavalcade organisés par la fanfare de Brain et par les jeunes gens de la commune.

Les musiques et fanfares des communes voisines avaient répondu avec empressement à la convocation qui leur avait été adressée. Il en était venu de Bourgueil et d'Allonnes, de la Breille et de Beaumont, de Varennes et de Vivy, de Chouzé et de Yarrains, voire même de Parnay et de Longué.

Malheureusement la pluie qui n'avait cessé de tomber toute la matinée avait retenu bien des gens qui se faisaient un plaisir de venir assister à cette fête. Malgré ce contre-temps fâcheux, il y avait foule pour voir le défilé de la cavalcade et entendre les flots d'harmonie que devaient déverser, du haut de deux élégantes estrades, élevées aux extrémités du bourg, les quatorze musiques prenant part au festival.

A deux heures, la pluie cesse enfin, le temps s'éclaircit et le défilé commence :

En tête, un groupe de cavaliers arabes qui exécutent une brillante fantasia agrémentée de nombreux coups de fusil.

Derrière eux, défilent les quatorze musiques, bannières déployées.

Puis viennent les chars escortés de cavaliers aux costumes frais et élégants. Tout d'abord le char de la Jeune France trainé par quatre chevaux que conduisent des artilleurs montés à la Daumont. Au sommet du char, se tient la France sous les traits d'une imposante déesse, la tête couverte d'un casque éclatant ; aux quatre coins du char, fièrement campés, quatre jeunes gens revêtus des divers uniformes de notre armée ; au centre, échelonné sur des grappins, un très gracieux groupe d'enfants aux

visages rieurs dont les costumes sont vraiment charmants.

Puis vient le char du Roi de Dahomey, qui, assis sur son trône, fume béatement une énorme pipe, pendant que son escorte de sauvages indiens, armés de massues, d'arcs et de flèches, caracole autour de lui en poussant des cris de guerre.

Voici venir le grand char de la Chasse, orné, avec beaucoup de goût, de trophées et d'attributs cynégétiques, entouré de chasseurs et de sonneurs de trompe.

Enfin le char de Gargantua au berceau qui obtient beaucoup de succès avec la nourrice très occupée tantôt à manier un fouet gigantesque, tantôt à donner à son nourrisson un phéroménal biberon.

Après le défilé qui se déroule dans tout le bourg et se fait avec beaucoup d'ordre, grâce au concours de la compagnie de pompiers et à celui des commissaires de la fête, chaque musique se rend près de l'estrade qui lui a été assignée. Toutes vont successivement exécuter la plus brillante mélodie de leur répertoire. Chaque morceau est suivi des applaudissements des spectateurs groupés aux pieds des deux estrades. Nous n'adresserons d'éloges à aucune d'elles en particulier : toutes ont su mériter d'être applaudies.

Vers cinq heures, les quatorze musiques se réunissent sur la place principale ; là, sous l'habile direction de M. Babin, chef de la fanfare de Brain, plus de 300 musiciens exécutent avec beaucoup de succès, et à deux reprises, un très brillant morceau d'ensemble, couvert de bravos bien mérités.

A ce moment le coup d'œil était charmant, avec toutes les bannières disposées sur l'estrade autour de laquelle s'étaient groupées les fanfares.

Puis vient la distribution des récompenses, faite par M. Guéret, maire, aux côtés duquel se tiennent M. Albert Bruas, conseiller général, M. Saintes, adjoint, et la plupart des conseillers municipaux.

Chaque musique reçoit, avec un superbe bouquet de camélias, une très belle médaille en vermeil qui viendra compléter la décoration des bannières dont quelques-unes sont déjà surchargées de trophées remportés dans des concours.

Une tombola devait être tirée. Mais le temps manque pour cette opération qui est remise au lendemain. L'heureux gagnant du gros lot ne perdra rien pour avoir attendu.

Le soir, illumination générale et très brillante, danses publiques, feu d'artifice, retraite aux flambeaux avec l'aide de plusieurs fanfares, etc..., et la fête se termine gaiement.

Chacun, en rentrant joyeusement au logis, emporte avec lui le souvenir d'une journée agréable, avec le seul regret que le mauvais temps de la matinée ait empêché la foule d'être plus nombreuse.

Nos compliments à M. le maire, à M. Babin, chef de la fanfare, et à tous les organisateurs de cette fête très réussie, pour le succès de laquelle chacun dans la commune avait rivalisé de zèle et de dévouement.

Avec le printemps, le froid est revenu. Depuis hier, le vent du nord souffle, et, dans la journée, à plusieurs reprises, la neige a tombé en menus flocons. Le thermomètre était ce matin à zéro.

Le baromètre remonte sensiblement.

L'affaire des Poivres de Saumur

Nous avons dit déjà quelques mots de cette affaire, venue jeudi dernier devant la Cour d'appel d'Angers.

Le compte rendu suivant de l'audience est emprunté au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Il s'agissait des poursuites intentées par le parquet de Saumur contre plusieurs épiciers de cette ville et contre un marchand en gros de Marseille, M. Raynaud.

« Le poivre, prix de revient, coûte au moins 4 fr. 50 le kilog., impôt compris. Le négociant de Marseille, comme ses confrères Samat et Philibert, le vendait 3 fr. 40, ayant soin de mettre sur son étiquette que son produit ne contenait que 50 0/0 de poivre pur.

« M. Guériteau, épicier à Saumur, poursuivi pour vente de poivre falsifié et condamné pour ce fait, avait déclaré qu'il tenait sa marchandise dudit Raynaud, négociant à Marseille.

« Le parquet de Saumur avait en conséquence compris M. Raynaud dans la poursuite, l'obligeant à faire ainsi 1,000 kilomètres pour se faire condamner par les juges saumurois.

« Le prévenu trouva sans doute le voyage trop long et trop dépourvu de charme. Il fut condamné par défaut à 4 mois de prison.

« Mais il interjeta appel du jugement et, sans se déranger, il se borna à faire plaider l'incompétence, instance pour laquelle il pouvait être représenté par un avoué.

« C'est ainsi qu'il plaïda, absent, l'incompétence du tribunal de Saumur, prétendant que, s'il y avait délit de falsification, ce délit avait été exclusivement commis à Marseille et ne devait être jugé que par le tribunal de Marseille et non par celui de Saumur, nul ne pouvant être soustrait à ses juges naturels.

« Bien qu'il l'eût condamné par défaut comme falsificateur, le tribunal de Saumur, sur l'opposition de M. Raynaud, imagina — conformément aux conclusions de M. Maxwell, procureur de la République, — de changer, pour ne pas se désister de l'affaire, la qualification et d'inculper le prévenu, non plus de falsification, mais de complicité du délit de vente de denrées falsifiées, commis à Saumur par Guériteau.

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Première Partie : Le Crime du Père

VIII — MISÈRE !
(Suite)

Il y eut confrontation avec Claude qui fut reconnu. La police ne fut pas longtemps à découvrir Jacques. Un beau matin il fut saisi à l'atelier et conduit chez le juge d'instruction.

La marchande de vin le reconnut également, et devant son affirmation que l'enfant était resté chez elle, endormi par l'ivresse, jusqu'au matin, il fut relâché. Le maître serrurier et ses ouvriers reçurent le pauvre Jacques, à son retour, avec les injures les plus outrageantes.

Louise résolut de changer de quartier.

Ils traversèrent tout Paris et allèrent porter leurs guenilles et leur dernier argent dans une petite chambre de la rue de la Requette.

A peine furent-ils installés, que Louise prit le lit pour ne plus le quitter.

Les quelques francs qui lui restaient furent bientôt mangés, et Jacques se trouva sans ressources, avec sa mère malade !

Cette situation dura quelques jours.

L'enfant fit alors des réflexions au-dessus de son âge, et il se demanda si la société devait laisser les innocents mourir de misère par vengeance contre un coupable.

Il se demanda s'il y avait un Dieu de clémence et de bonté, qui permettait l'abandon dans lequel il se trouvait ; il se demanda enfin si, repoussé de toutes parts pour le travail et l'honnêteté, il ne lui était pas permis de voler ?

C'était logique !

Et, la faim aidant, le soir il alla chez un boulanger et mendia du pain.

Le commerçant le regarda de travers, le traita de paresseux, mais lui donna un morceau de pain rassis et le suivit du regard, pour s'assurer que le mendiant ne le jetait pas au coin de la borne.

Jacques se sauva manger ce pain dans sa chambre, avec des larmes dans les yeux et la honte sur le front.

Il se dit :

— Je ne mendierai plus, c'est trop lâche.

Le vol lui semblait plus noble.

Le lendemain matin, il allait sortir pour accomplir quelque acte blâmable, lorsque quelqu'un frappa à la porte de son modeste taudis.

Louise sommeillait.

Il alla ouvrir et fut surpris de voir un monsieur bien mis qui lui demanda :

— Est-ce ici chez madame Vincent ?

— Oui, Monsieur, répondit Jacques.

— Peut-on entrer ? fit le monsieur en poussant la porte pour pénétrer dans la chambre.

— C'est que... maman dort, dit Jacques.

— Ah ! elle est malade, dit le visiteur ; je m'en doutais.

Le bruit avait réveillé Louise.

— Jacques, dit-elle, qui est là ?

— Un monsieur.

La femme essaya de se soulever sur son séant, mais l'inconnu s'approcha en lui disant :

— Restez, madame, ne vous fatiguez pas ; vous avez au contraire grand besoin de repos.

Il prit la main que Louise avait hors du lit et lui tâta le pouls.

Jacques regardait, surpris.

— Vous êtes médecin ? monsieur, dit la ma-

lade faiblement.

— Oui, madame, je suis l'un des docteurs attachés à une société de bienfaisance qui vient au secours des femmes et des enfants des...

Il s'arrêta.

— Des criminels !... oh ! mon Dieu, je comprends.

— Votre mari n'est pas encore jugé, madame, espérez... Espérez aussi sur mon concours dévoué et sur celui de ceux qui m'entourent.

— Hélas ! monsieur, je n'ai plus pour longtemps à vivre ; ce qui m'occupe, c'est mon enfant.

— Nous en prendrons soin, madame ; nous vous sauverons et votre fils vous récompensera. J'en suis certain, de ce que vous aurez souffert. Seulement, il faut m'obéir ; pour commencer, vous allez garder la chambre jusqu'à ce que je vous permette de sortir ; vous prendrez de la nourriture et vous chasserez le chagrin.

Louise fit un mouvement que le médecin comprit.

— Voici, dit-il, des bons de pain, de viande et de vin ; au revoir, je reviendrai la semaine prochaine.

L'homme de l'art fit signe à Jacques de l'ac-

Le Marseillais interjeta appel de cette décision.

Toujours absent corporellement, mais représenté légalement par M^e Doumerc, du barreau de Paris, assisté de M^e Pichard, avoué à la Cour, il demandait, jeudi, à la Cour d'infirmer le jugement de Saumur et de le renvoyer devant le tribunal phocéén.

Conformément aux conclusions de M. l'avocat général Lepoittevin, la Cour a annulé le jugement du tribunal de Saumur comme constituant une violation des règles de la procédure criminelle; mais, évoquant la question de compétence, elle a remis l'affaire à l'audience du 10 juin. Citation nouvelle sera délivrée à M. Raynaud, à Marseille, pour qu'il vienne, comme le veut la loi, s'expliquer personnellement sur la prévention de complicité, qui, touchant au fond de l'inculpation, ne peut être discutée ou jugée qu'en la présence du prévenu ou de lui régulièrement appelé.

M. Raynaud devra donc se résigner à faire les 1,000 kilomètres qu'on l'oblige à parcourir — dans l'intérêt du poivre !

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 22 mars. — Vincent-Louis Derouet, à l'Hospice.

MARIAGE

Le 28 mars. — Eugène-Jules Leroux, boucher, à Saint-Lambert-des-Lèves, a épousé Juliette Vailland, sans profession, à Saumur.

DÉCÈS

Le 27 mars. — Marie Leroy, veuve de René Avrillon, 83 ans, propriétaire, hameau du Petit-Puy.

Le 23. — Perrine Jarry, lingère, célibataire, 83 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — François-Joseph Ropaz, cavalier à la 5^e compagnie de remonte, 22 ans, à l'Hôpital.

NOMINATIONS D'INSTITUTEURS

M. Théophile Moncelet, instituteur à la Membrolle, est nommé à Brain-sur-Longuenée.

M. Edouard Joubert, instituteur à Brain-sur-Longuenée, est nommé à Cizay.

M. Proutière, instituteur à Cizay, est nommé à la Membrolle.

M. Pierre Chabannes, instituteur à Marigné, est nommé à Angers, école Saint-Léonard.

ANGERS. — Une revue. — Une intéressante revue du 133^e régiment d'infanterie, en tenue de guerre, a eu lieu samedi, dans la cour de la caserne Desjardins.

Les hommes de l'armée active avaient touché képis, capotes, pantalons et souliers dits de mobilisation. Ils étaient en tenue de campagne, le campement sur le sac.

Les réservistes étaient, eux aussi, en tenue

compagner et sortir.

— Mon ami, dit-il, votre mère est bien faible; il faut rester avec elle et la soigner; en ce moment elle n'a que vous, et votre départ la tuerait. Je puis compter sur vous?

— Oh! oui, monsieur.

Après le départ du docteur, Jacques, intrigué par les morceaux de papier que le médecin avait laissés sur la table, en prit un sur lequel il vit: *Bon pour quatre livres de pain*. Puis il courut chez le boulanger, un peu inquiet toutefois sur la suite de l'incident.

Le boulanger en le voyant le reconnut.

— Tu t'y habitues, à ce qu'il paraît, commença-t-il.

Jacques lui tendit son papier.

Le marchand le lut, vit le timbre de la mairie; et, adoucissant sa voix:

— C'est différent: choisis le pain que tu voudras dans ceux-là.

L'enfant ne se le fit pas dire deux fois; il prit un pain, le mit gravement sous son bras, et cette fois il se dirigea fièrement vers son garni.

Encouragé par ce premier succès, il prit un bon de viande et un bon de vin et revint bientôt chargé de provisions.

de campagne, la gamelle sur le côté gauche du sac.

A une heure, M. le général Mourlan, accompagné de son officier d'ordonnance, est arrivé au quartier. A son arrivée, la musique du 133^e a exécuté la *Marseillaise*. L'inspection a commencé aussitôt. Elle s'est terminée vers trois heures et demie.

M. le général Mourlan a paru très satisfait de la tenue du régiment.

On croit que des expériences de mobilisation auront lieu cette semaine.

Un chien dangereux. — Il y a quelques jours, un employé de M. Dugué, négociant en vins, domicilié près de l'octroi, aux Justices, était mordu à une main par le chien de garde de la maison.

Mercredi dans l'après-midi c'était le tour du fils de M. Dugué, âgé de cinq à six ans.

Cet enfant s'amusa dans la cour avec ce dangereux animal lorsque celui-ci se précipita tout à coup sur lui et le mordit grièvement.

On rapporte même que sans le secours des parents le pauvre enfant aurait été infailliblement étranglé.

Malgré tout le prix que M. Dugué attachait à son chien, il s'empressa de le faire abattre et de faire faire l'autopsie par un vétérinaire.

D'après les déclarations de l'homme de l'art, ce chien n'était atteint d'aucune maladie, mais malgré cela l'état de sa petite victime est grave. (*Petit Courrier.*)

TOURS. — *Un homme tué à la gare d'Orléans.* — Hier matin, un terrible accident s'est produit à Tours, dans la gare des marchandises des chemins de fer d'Orléans.

Le nommé Delmas, sous-chef d'équipe, avait pris le service de nuit, dimanche soir. Il avait rempli très exactement son emploi jusqu'à trois heures du matin.

A ce moment, il fut appelé pour attacher quelques wagons à un train de marchandises en manœuvres.

Il pleuvait à torrents; point ou très peu de lumière. Delmas ne prit pas attention et comme le train de manœuvres approchait des wagons, il se mit entre les deux, comme c'est l'usage, pour attacher les chaînes.

Un cri se fit entendre. Les camarades de Delmas approchèrent. Un spectacle effrayant s'offrait à leur vue: le corps du malheureux était pris entre les deux tampons.

Comme Delmas était de haute stature, le tamponnement l'avait atteint à la hauteur du ventre.

Il n'était cependant pas mort. On s'empressa autour de la victime. Et pendant que des employés allaient prévenir le médecin et M. le commissaire de surveillance, d'autres déposèrent le malheureux sous un hangar.

Quelques instants après le transfert du corps à l'hôpital était ordonné.

Mais il était fort embarrassé pour faire cuire sa viande. Il se hasarda à demander à une voisine, qui se chargea de ce soin en apprenant la position de la mère et de l'enfant.

Les pauvres gens s'aident toujours entre eux.

Jacques, rassuré sur sa nourriture et celle de sa mère, et confiant, comme on l'est quand on est jeune, ne douta pas que tout allait marcher au mieux.

Le médecin revint plusieurs fois, comme il l'avait promis; mais la pauvre Louise ne se remettait pas.

Un soir, que Jacques faisait la cuisine chez la voisine, un homme noir se présenta, un papier timbré à la main.

— M. Jacques Vincent? demanda-t-il.

— C'est moi, répondit Jacques tout troublé.

— Voilà une citation à comparaître devant la cour d'assises comme témoin dans l'affaire de Saint-Denis.

Il posa le papier sur un meuble et se retira.

— Jésus! fit la voisine, vous connaissez donc l'assassin?

Jacques hésita un instant, puis il dit d'une voix forte:

— C'est mon père!

Il l'avait renié une fois; il lui paraissait lâche

On pu croire un instant que Delmas survivrait à sa blessure.

C'est le cas de plusieurs ouvriers ainsi mutilés dont l'existence n'est plus après un pareil accident qu'une longue souffrance. Ils sont obligés d'expectorer les excréments par la bouche. Mais, après une inspection sérieuse, les docteurs annoncèrent que la mort allait prochainement survenir.

A dix heures, Delmas rendait le dernier soupir.

Il était marié et père de deux petites filles.

La douleur de ces pauvres gens faisait peine à voir.

Agé de 40 ans environ, Delmas passait à juste titre pour un employé modèle.

Dans le quartier de la rue Deslandes où il habitait, il jouissait de l'estime générale.

Aussi la nouvelle du triste accident a-t-elle produit une vive impression sur ses chefs et sur ses camarades.

POITIERS. — *Un infanticide en prison.* —

Si invraisemblable que paraisse cette nouvelle, elle est cependant d'une rigoureuse exactitude, dit *l'Avenir de la Vienne*.

Un infanticide vient d'être commis à la prison de Poitiers.

L'auteur de ce crime est la fille Chartier, ancienne domestique du café Tribot, condamnée, le 4 novembre dernier, par le tribunal correctionnel de Paris, pour vols au préjudice de son maître et de M^{mes} Gire et Gremillon.

L'inculpée était donc enceinte au moment de son entrée à la maison d'arrêt. Mais, depuis lors, elle sut si bien dissimuler sa grossesse que personne, dans le quartier des femmes, ne s'aperçut de son état.

Aussi, grande a été la surprise, à la prison, lorsque le bruit se répandit que la fille Chartier venait de « faire ses couches ».

On questionna la jeune prisonnière à son retour des cabinets d'aisances, mais elle opposa les dénégations les plus formelles. Elle avait bien eu une hémorragie et ne pouvait se réchauffer et continuer son travail.

Ses réponses furent loin de satisfaire la curiosité très légitime de M. le gardien-chef. De nouvelles questions furent très habilement posées par lui à la fille Chartier, qui finit par avouer qu'elle était réellement accouchée et qu'elle avait jeté son enfant — un simple fœtus sans doute — dans la fosse des lieux d'aisances.

Des recherches furent faites immédiatement, mais elles ne donnèrent aucun résultat. C'est alors que M. le gardien-chef eut l'heureuse idée de rechercher dans une vaste salle où les prisonniers déposent trois ou quatre fois par an les débris des paillasses. Au bout de quelques instants, il trouva l'enfant enveloppé dans un jupon. La fille Chartier avait étranglé le pauvre petit être en lui serrant le cou à l'aide d'un cordon.

de le renier une seconde fois. Il rendait des points à saint Pierre.

La voisine n'en revenait pas. Elle avait mangé depuis trois semaines avec la femme et le fils d'un criminel!

Elle n'osa pas tout à fait fermer sa porte à Jacques, mais à partir de ce jour les services devinrent rares, et l'enfant entendit chuchoter près de lui lorsqu'il passait.

Il eut recours à un stratagème. Il escompta plusieurs de ses bons et acheta du charbon. De cette façon il n'eut plus besoin de personne.

D'autre part, Louise avait repris des forces et se levait parfois.

Jacques vit cela avec plaisir, car il pourrait ainsi sortir le jour du jugement sans rien dire à sa mère, à laquelle il avait soigneusement caché l'assignation.

(A suivre.)

Une vieille dame était en visite chez une de ses amies dont la petite fille pleurait:

— Fi! que c'est vilain de pleurer ainsi, dit la dame; c'est cela qui, plus tard, rend les petites filles laides.

L'enfant, au milieu de ses larmes:

— Vous avez donc bien pleuré, vous?

Le cadavre a été transporté vendredi soir à l'hôpital, où l'autopsie a été faite samedi matin par MM. les docteurs Lagrange et Jablonski, qui ont pu constater que l'enfant était né à terme et viable.

L'instruction de cette affaire sera donc maintenant extrêmement courte, et il est dès aujourd'hui certain que la fille Chartier comparaitra devant le jury de la prochaine session.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Tous les jours: *Le Voyage de Suzette*, opérette nouvelle en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Chivot et Duru, musique de Léon Vasseur.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur

19, Rue du Marché-Noir

A l'honneur d'informer le Commerce que, contrairement aux renseignements inexacts répandus intentionnellement par certains intéressés, elle fait **DU DÉCOUVERT EN COMPTE COURANT** à tous les Commerçants sérieux qui lui en font la demande.

L'ESCOMPTE des effets sur la France et l'Étranger est également fait à guichet ouvert aux conditions les plus réduites.

La Société Générale rappelle, en outre, qu'elle seule, à Saumur, représente les Compagnies de Chemins de fer, paie leurs

COUPONS SANS FRAIS.

estampille et rend de suite les titres nominatifs, vend,

Sans frais de Courtage et de Commission, les obligations desdites Compagnies, au porteur ou au nominatif.

La Banque V^e LAMBERT et Fils

A l'honneur de prévenir le public qu'elle a créé un Guichet Spécial pour la réception des Ordres de Bourse qui seront exécutés **sans Commission**.

PAIEMENT DE COUPONS sans frais

La Banque se tient à la disposition de ses Clients pour leur fournir des Renseignements utiles et très désintéressés.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. PRIX: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 108, RUE RICHELIEU, PARIS

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon. Évitez les contrefaçons étrangères. J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean.

P. ANDRIEU

Conserves alimentaires

La MAISON ayant épuisé son stock de haricots verts moyens, vend les boîtes de haricots verts très fins:

La boîte, 0.90 au lieu de 1.40
La 1/2 boîte, 0.50 — 0.80
Pois supérieurs, la boîte, 0.80
— la 1/2 boîte, 0.50
Asperges au naturel, depuis 1 fr. 25, 1 fr. 60, 2 fr. 25 et 2 fr. 90 la boîte.

Prochainement Exposition

de Poissons d'Avril et d'Articles de Pâques à des prix très modérés.

Ces articles sont trop nombreux et trop variés pour qu'il soit possible de les classer dans le journal.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e JAUBERT, commis-
saire-priseur de l'arrondisse-
ment de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
Par suite de liquidation judiciaire

Le VENDREDI 1^{er} AVRIL 1892, et
jours suivants, à 1 heure du soir,
à Saumur, rue de la Tonnelles, n° 28,
il sera procédé, par le ministère
de M^e JAUBERT, commissaire-
priseur à Saumur, à la vente aux
enchères publiques des marchan-
dises, matériel et objets mobiliers
dépendant de la liquidation judi-
ciaire des demoiselles LEMARIÉ.

Il sera vendu :

Plumes, fleurs, rubans, velours,
dentelles, tulle, soierie, passemen-
terie, mercerie, étoffes et doublures
diverses ;

Grande quantité de vêtements de
confection pour dames, tels que :

Robes, manteaux, jaquettes, jer-
sey, visites, cache-poussière,
caoutchoucs, pelisses, etc. ;

Nombreux vêtements pour en-
fants de tous âges ;

Matériel et agencement de ma-
gasin ;

Armoire à glace, guéridon, fau-
teuils et chaises garnies.

Au comptant, plus 10 0/0.

Avis important

Les dames qui désireraient es-
sayer les vêtements mis en vente
et en effectuer l'achat à l'amiable,
seront reçues par M^{lles} LEMARIÉ, le
vendredi et le samedi, de 9 heures
du matin à midi.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant,
Occupés par le Grand Bazar,
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la
Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M^{lles} DAVEAU, au
Grand Bazar. (235)

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

A CÉDER

DE SUITE

Un Atelier de Serrurerie

Avec outillage complet.

BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. PINEAU, entre-
preneur de serrurerie, 6, rue
Brault, à Saumur, ou à M. L.
PROUST, 43, rue Dacier.

A LOUER

JARDIN

Entouré de murs et bien arbruté,
Avec petite chambre
Près la gare d'Orléans.

S'adresser à M. BEUROIS, 5, rue
du Petit-Pré. (239)

REMISE A LOUER

Présentement

Rue du Petit-Versailles.

S'adresser à M^{me} V^e GIRARD, place
Dupetit-Thouars.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.



GUÉRISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNE,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
MÈRE DES
PLAIES, ULCÈRES, VARIQUEUX
consolidés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nul-
lement du travail, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELON (S.-et-M.). Totalement gratuits par Correspondance.

A VENDRE

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard

Maison 5 pièces, jardin, vigne,
arbres fruitiers, 3 bassins

S'adresser à M^{lles} JAGOT, rue d'Or-
léans, 76.

DAME sérieuse demande
place de dame de
compagnie ou gérance.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Chien de Terre-Neuve, 1^{er} force

S'adresser à M. TERRACOL, hôtel
du Faisan, Bourgueil.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, de-
mande une place d'apprenti
boulangier.

S'adresser au bureau du journal.

UN JOURNAL DÉPARTE-
MENTAL, libéral-conservateur, pa-
raissant trois fois par semaine,
demande un SECOND RÉDACTEUR
pouvant justifier des meilleures
références.

Ecrire aux initiales D. D., à
l'Agence Havas, place de la Bourse,
8, Paris.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

M. HARDY appelle l'attention de sa clientèle sur la fabrication de **Poissons** et
d'**Œufs de Pâques** en chocolat préparés par lui-même.
Ce chocolat de première qualité, d'un goût exquis et dépourvu de tout verni, ne
s'est pas fait jusqu'à ce jour et ne se trouve que chez lui.

Grand assortiment d'Objets de fantaisie pour le 1^{er} Avril et Œufs de Pâques

Spécialité de Dragées faites à la main.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

ARTICLE DU 1^{er} AVRIL

Grand assortiment de Poissons en sucre, en chocolat et en carton.
MODÈLES LES PLUS NOUVEAUX DE SURPRISES, GÂTEAUX, FRUITS ET FROMAGES

ARTICLES DE PAQUES

Œufs en tous genres, Porcelaines, Vannerie fine; Coqs, Poules et
Poussins chanteurs et à tête mobile.

Choix très-varié des dernières Créations

COLLECTION DES PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue
du Temple.

A céder à Angers

Bonne et importante Maison
d'épicerie avec SPÉCIALITÉ
de FROMAGES et SALAI-
SONS. — Gros et détail.
S'adresser au bureau du journal.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel de Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,